DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUX CFA

PROCEDURE 2015

I - Préambule

Les Comités de Sections Professionnelles des branches des Industries Chimiques, Pétrolières et Pharmaceutiques se réuniront en avril pour examiner les demandes de subventions présentées par les CFA afin de proposer au Conseil d'administration de l'OPCA (16 juin 2015) l'attribution des subventions au titre de l'année 2015.

Chaque branche professionnelle proposera au Conseil d'administration ses attributions de subventions selon la politique de branche définie paritairement au sein de ses instances.

Le présent dossier concerne les demandes de subventions pour les apprentis relevant des CCN suivantes :

- CCN des industries Chimiques 3108
- CCN de l'industrie du Pétrole 3001
- CCN de l'industrie Pharmaceutique 3104
- CCN de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire 3063

Les dossiers devront impérativement comporter :

- Les éléments d'identification des CFA
- Les éléments d'analyse budgétaires
- **La liste nominative des apprentis présents au 31 décembre de l'année N-1 ainsi que les renseignements permettant d'identifier leurs entreprises d'accueil**
- Le nombre d'apprentis prévus par section à la rentrée de 2013
- Le **taux de réussite**, le **taux de placement à 6 mois** et le **taux d'abandon** pour chaque certification pour laquelle il est demandé une subvention sur les 3 dernières années.

Seules les entreprises versant leur contribution au titre de la professionnalisation ouvre droit à une subvention au bénéfice du CFA d'accueil de l'apprenti.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

II – Mesures spécifiques aux apprentis relevant de la CCN des Industries Chimiques (3108)

Le Comité de Section Professionnelle des Industries Chimiques a précisé les règles selon lesquelles il élaborera ses propositions de financement à l'intention du bureau de l'OPCA :

- Sont éligibles à une subvention, les apprentis préparant une certification concernant des métiers prioritaires identifiés par la CPNE (Répertoire des métiers et des certifications professionnelles) classée selon l'une des deux catégories suivantes :

  - **Groupe A** : Fabrication, Technique de maintenance industrielle
  - **Groupe B** : Analyse – Laboratoire / Commercialisation-vente / R&D / QHSE / Ingénieurs Chimiste

  (Voir le tableau des métiers et des certifications en annexe)

III – Mode d'emploi du dossier à renseigner

Le fichier de demande de subvention sous format Excel comporte 9 onglets à renseigner :

1. Identification du CFA
2. Composition du Conseil d'administration
3. Composition du conseil de perfectionnement
4. Budget et prévisions
5. Nombre d'apprentis
6. Liste des apprentis et de leur entreprise d'accueil
7. Historique
8. Sections
9. Synthèse des sections

1. Identification du CFA

Toutes les lignes sont à compléter

2. Composition du Conseil d'administration

La fiche devra recenser l'ensemble des membres du Conseil d'administration du CFA, le syndicat ou l'organisation qu'il représente, l'entreprise ou l'organisme auquel il appartient et sa fonction au sein du Conseil d'administration.

3. Composition du Conseil de perfectionnement

La fiche devra recenser l'ensemble des membres du Conseil de perfectionnement du CFA, le syndicat ou l'organisation qu'il représente, l'entreprise ou l'organisme auquel il appartient et sa fonction au sein du Conseil de perfectionnement.

4. Budget et prévisions

Le budget et les prévisions devront être complétés pour les années 2012, 2013, 2014, 2015.
Un espace dédié permet d'inclure des commentaires nécessaires à une bonne compréhension de la demande.

5. Nombre d'apprentis

Deux cases sont à compléter :

- Le nombre total d'apprentis présents au 1er janvier 2015
- Dont le nombre total d'apprentis présents dans les entreprises appliquant la CCN des industries Chimiques, la CCN de l'industrie du Pétrole, la CCN de l'industrie Pharmaceutique, la CCN de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire

6. Liste des apprentis et de leur entreprise d'accueil

La feuille reprendra

- La liste nominative des apprentis présents *par promotion* dans une entreprise relevant d'une des CCN de l'OPCA (CCN des Industries Chimiques 3108 / CCN Pétrole 3001 / CCN de l'Industrie Pharmaceutique 3104 / CCN FACOPHAR 3063) en précisant pour chaque apprenti le Siret, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise d'accueil.
- Pour les apprentis présents dans une entreprise relevant de la **CCNIC** (Convention collective nationale des Industries Chimiques), il conviendra d'indiquer les familles métiers **(Groupe A ou Groupe B)**

7. Historique

Il convient récapituler pour les années 2012, 2013 et 2014 pour chacune des sections

- L'intitulé du diplôme
- Le nombre d'inscrits dans la section, le nombre d'apprentis qui se sont présentés à l'examen, le nombre d'apprentis reçus par millésime
- Le nombre d'abandon dans la section par millésime
- Le taux de réussite à 6 mois dans la section par millésime
- Le taux de réussite à 1 an dans la section par millésime
- Le taux d'abandon dans la section par millésime

8. Sections

Chaque section fera l'objet d'un tableau récapitulant par promotion

- L'intitulé du diplôme
- **Le nombre d'apprentis relevant de la CCNIC répartis par groupe de métier (Groupe A ou Groupe B) sur les promotions 2012, 2013 et 2014.**
- **Le nombre des apprentis relevant des CCN du Pétrole et de la Pharmacie, de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire pour les promotions 2012, 2013 et 2014 et le nombre prévisionnel des apprentis de la rentrée 2015.**
- **Le nombre d'apprentis relevant de la CCN de la Plasturgie (3066) et le nombre d'apprentis relevant d'autres branches**
- Les heures de formation
- Le coût horaire par apprenti
- La subvention attribuée par la région
- Le montant de la Taxe d'apprentissage
- Le montant perçu par un organisme gestionnaire
- Le montant d'une subvention reçue par un autre OPCA
- Autres montants perçus

9. Synthèse des sections

Le coût horaire devra être détaillé dans le tableau de bas de page selon la décomposition suivante :

- Frais de formation
- Charge de structure dont personnel autre qu'enseignant, les locaux, autres

Délai

Le fichier de demande de subvention complété devra être adressé pour **le jeudi 5 mars 2015** par mail à l'attention de Monsieur Lilian Talemaud, l.talemaud@opcadefi.fr.